



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 5 RABII II 1435 (5 FEVRIER 2014)**

*

- I. Le Secrétaire général du gouvernement a présenté un exposé sur l'effet juridique résultant de la décision du Conseil constitutionnel n° 932/14 du 30 janvier 2014 relative à la loi organique n° 128-12 relative au conseil économique, social et environnemental.
- II. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJET DE LOI ORGANIQUE

- ☛ **Projet de loi organique n° 12-14 modifiant et complétant la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).**

Approuvé sous réserve d'ajouter :

- *«les inspecteurs régionaux de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire» à la liste des fonctions supérieures des administrations publiques visée à l'annexe 2 (c) ;*
- *«l'Institut supérieur de la magistrature» à la liste des établissements publics visée à l'annexe 2 (a).*

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-14-57 portant institution d'une allocation de formation en faveur des bénéficiaires du programme du gouvernement concernant la formation des cadres éducatifs dans les métiers de l'enseignement.**

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2-13-962 modifiant et complétant le décret n° 2-10-376 du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) pris pour l'application des dispositions de la loi n° 52-05 portant code de la route relatives à l'éducation à la sécurité routière.**

Approuvé.

ACCORD INTERNATIONAL

- ☛ **Accord fait à Belgrade le 6 juin 2013 entre le Royaume du Maroc et la République de Serbie sur la promotion et la protection réciproques des investissements.**

+ Projet de loi n° 02-14 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés.